

PROCES-VERBAL

De la séance du 26 mars 2026

Le 26 mars 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francine BACHER Maire

Présents : Mme BACHER Francine, Maire, Mmes DORCHY Chantal, LE GALLOU Sylvie, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, HEROUARD Natacha et Mrs BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre, BARBOT Denis, HEROUARD Cyril, BERGER Olivier

Absents excusés : -

Absents : -

Invités : Mrs PACTON Cédric (absent), Mme BASTIEN Laurence

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 21 mars 2026

Date d'affichage : 21 mars 2026

Nommé secrétaire de séance : M. WECH Pierre

La séance a été ouverte par Mme le Maire, qui a immédiatement informé l'assemblée que la réunion était enregistrée. Elle a expliqué que cette pratique visait à simplifier et accélérer la production des procès-verbaux et s'est engagée à rappeler cette procédure d'enregistrement au début de chaque séance par souci de transparence.

Dans la continuité, elle a exprimé un souhait quant à la limitation des impressions. Tous les documents de travail seraient transmis au format PDF. Pour les documents plus volumineux, un espace de stockage via un cloud, sera mis en place. Constatant que certains conseillers étaient déjà équipés de tablettes, elle a proposé d'en commander pour ceux qui en auraient besoin.

Elle a ensuite déclaré la séance formellement ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance Précédente

Le procès-verbal de la séance d'installation du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des Indemnités du Maire et des Adjointes

Mme le Maire a tenu à expliquer que son indemnité, "automatiquement fixée et prévue par la loi" depuis 2015, n'était pas soumise à un vote. Pour une commune de cette taille, l'indemnité brute du maire s'élève à 2 289,55 € (Taux 55,7% de l'indice 1027)

Concernant les adjoints, Alain BLOCHE et Chantal DORCHY, Mme le Maire a proposé que leurs indemnités soient identiques, compte tenu d'une répartition identique des délégations.

La proposition de fixer l'indemnité brute de chaque adjoint à 878,82 € (Taux 21,38% de l'indice 1027) a été mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire a rappelé que dès leur élection, maire et adjoints deviennent officiers de police judiciaire et d'état civil, une prérogative utile dans certaines situations, comme l'a souligné Alice Petit dans le cadre d'une hospitalisation d'office.

Délégation de Pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Le conseil a ensuite examiné les délégations de pouvoir au maire, visant à "fluidifier le fonctionnement global" de la commune. Onze domaines ont été présentés.

- **Finances et budget**
 - o Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite de : 200 000 € par opération
 - o Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de : 30 000 €
 - o Procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel)
- **Commande publique**
 - o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres : dans la limite de 40 000 € HT
- **Signature de conventions**
 - o Signer les conventions avec des organismes publics ou privés, dès lors que celles-ci : s'inscrivent dans le cadre des compétences communales, que les crédits correspondants sont inscrits au budget et qu'elles ne comportent pas d'engagement financier pluriannuel significatif.
- **Gestion du patrimoine communal**
 - o Décider de la conclusion et de la révision de louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
 - o Accepter ou refuser les conventions d'occupation du domaine communal

- **Actions en justice**
 - o Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle
 - o Se constituer partie civile si nécessaire
- **Cimetières**
 - o Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- **Voirie et domaine public**
 - o Délivrer les permissions de voirie et les autorisations d'occupation du domaine public
- **Tarifs communaux**
 - o Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres droits prévus au profit de la commune : dans le cadre des grilles tarifaires validées par le Conseil municipal
- **Assurances et sinistres**
 - o Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance
- **Dons et legs**
 - o Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- **Droit de préemption urbain (DPU)**
 - o Exercer le droit de préemption urbain

Faisant le lien avec les délégations, Mme le Maire a proposé des règles internes pour les achats :

- 1 ou 2 devis < **10k**
- 3 devis entre **10k et 40k**
- Mini **consultation** au-delà

L'ensemble des 11 délégations et les règles d'achat proposées ont été mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Constitution des Commissions et Désignations

La séance s'est poursuivie avec la répartition des membres dans les différentes commissions.

Commissions communales

- **Commission Finances, Budget & Ressources communales et appel d'offres** : Francine Bacher, Alain Bioche, Chantal Dorchy , Jean-Paul Maurin, Pascale Bourcier, Denis Barbot
- **Commission Urbanisme, Aménagement & Cadre Bâti (dont église)** : Francine Bacher, Alain Bioche, Chantal Dorchy, Pascale Boucier, Olivier Berger, Denis Barbot

- **Commission Travaux, Voirie & Infrastructures (dont cimetière - Eclairage public et autres réseaux) :** Francine Bacher, Alain Bioche, Chantal Dorchy, Cyril Hérouard, Olivier Berger
- **Commission Enfance, Jeunesse & Vie Scolaire :** Francine Bacher, Daniel Rolland, Pierre Wech et Laurence Bastien
- **Commission Solidarités, Affaires Sociales & Lien Intergénérationnel :** Chantal Dorchy, Anne Margueritte, Alice Petit, Natacha Hérouard, Laurence Bastien
- **Commission Sécurité, Prévention & Résilience Communale :** Francine Bacher, Alain Bioche, Chantal Dorchy, Sylvie Le Gallou, Natacha Hérouard, Alice Petit, Jean-Paul Maurin.
- **Commission Vie locale, Culture, Sport & Communication :** Francine Bacher, Anne Margueritte, Patricia Barbet-Leseur, Natacha Hérouard, Pierre Wech, Cédric Pacton

Référent Eure Numérique : Francine BACHER

Référent Défense : Patricia Barbet

Référent RGPD (Règlement général sur la protection des données) : Francine Bacher

Référent CNAS (Comité national d'action sociale) – Chantal Dorchy

Représentant Ingé'Oise – Francine Bacher et Alain Bioche

Commissions Evreux Portes de Normandie

Commission 1 : Attractivité économique - Tourisme - Enseignement supérieur & recherche - Développement des usages numériques - Aménagement du territoire – Mobilités - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air - Titulaire Pierre Wech – Suppléant Olivier Berger

Commission 2 : Eau et assainissement - Grand cycle de l'Eau - Biodiversité - Titulaire Alain Bioche – Suppléant Chantal Dorchy

Commission 3 : Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville – CISPD - Cohésion sociale – Emploi - Petite enfance - Accueil des gens du voyage - Fourrière animale - Titulaire Anne Margueritte – Suppléant Natacha Hérouard

Commission 4 : Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté - Titulaire Cyril Hérouard – Suppléant Denis Barbot

Commission 5 : Finances – Ressources - Grands équipements – Titulaire Francine Bacher – Suppléant Jean-Paul Maurin

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Mme le Maire rappelle qu'une liste composée d'élus(e) et d'habitants(e) de la commune doit être constituée et présentée au Directeur des finances publiques, qui en désignera les membres. Cette commission se réunit une fois par an.

Commission contrôle listes électorales –

Composition :

Un conseiller municipal volontaire - Titulaire Daniel Rolland - Suppléant Denis Barbot

Un délégué de l'administration désigné par le Préfet - Titulaire Aurélien Vétu -

Suppléante Laurence Bastien

Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire - Titulaire Christine Trouillet

- Suppléant Alain Drouet

Délégués Siège

Sont élus à l'unanimité : Titulaire Cyril Hérouard - Suppléante Sylvie Le Gallou

Délégués SIS Marcilly/ Moisville

Vote à bulletins secrets, trois candidats pour deux postes de délégués. Ont obtenu : Pierre Wech (13 voix), Daniel Rolland (11 voix), Patricia Barbet (6 voix)

Pierre Wech et Daniel Rolland sont élus pour représenter la commune au sein du SIS.

Questions Diverses

- **Fermeture de Classe** Un courrier de l'inspection académique indique la possible fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2026. Mme le Maire, précise que la décision finale devrait être prise le 3 avril 2026. À la suite des inscriptions reçues à ce jour, le solde sorties/entrées serait positif : "12 entrées pour 11 sorties", ainsi la fermeture d'une classe ferait passer la moyenne d'élèves par classe au-delà du seuil fixé par l'inspection.
Mme le Maire contactera l'inspectrice, Mme France Barbot, dès le 27 mars 2026 pour lui présenter ces nouveaux effectifs et adressera une réponse argumentée
- Un participant a signalé qu'un **panneau de signalisation**, "le panneau Merbouton", était de nouveau tombé. Cet incident a lancé une discussion sur la nécessité d'un "scan de la commune". Un audit complet de la signalisation routière sera mené pour vérifier la conformité et la cohérence.
- **Camions de 19t** et semi-remorques de 40t sur axes interdits. Des habitants de la rue des Fontaines à Coupigny rapportent des passages attribués à Sofrastock. Mme le Maire contactera la direction de Sofrastock pour exiger qu'ils donnent des consignes claires à leurs transporteurs.
- **Travaux d'enfouissement des réseaux à Tivoly** par le SIEGE devraient débuter fin mai 2026. Ils concerneront le bas de Tivoly, entre l'arrêt de bus

côté routier et la rue de la Mare aux Champs. Compte-tenu de son étroitesse, la circulation de la rue de la Mare aux Champs devra être coupée en journée, lorsqu'elle sera en travaux.

- L'achat d'un broyeur de branches s'étant révélé inadapté, sa reprise par le fournisseur et l'achat **d'un nouvel équipement de taille de haie est à l'étude**, ce qui permettrait de réduire considérablement le temps de travail de l'employé communal.

Prochaines Étapes et Clôture

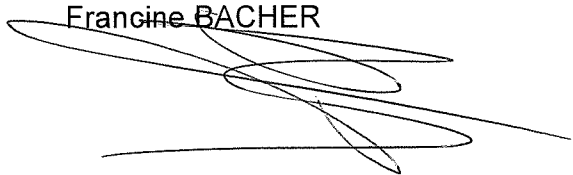
En conclusion, Mme le Maire a insisté sur l'urgence de réunir la commission Finances pour finaliser le budget, dont la date limite de vote est fixée au 30 avril 2026.

L'ordre du jour étant finalisé, la séance est levée à 20h30

Marcilly-la-campagne le,

Mme le Maire

Francine BACHER



Le Secrétaire

Pierre WECH

